

Montréal, le 29 mai 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande relative à la modification des Conditions de service  
d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec  
Dossier de la Régie : R-3964-2016, phase 2**

---

Tel que prévu par la Régie de l'énergie (la Régie)<sup>1</sup>, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra **de 9 h à 15 h, le 6 juin 2018 et, si nécessaire, le 7 juin 2018, dans la salle Cornelius Krieghoff** de ses bureaux de Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, les témoins du Distributeur et dans un second temps, les témoins des intervenants. Les plaidoiries et la réplique concluront l'audience.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation de leur preuve;
- la liste de leurs témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger le panel de témoins du Distributeur et ceux des intervenants, en précisant lesquels;
- le temps prévu pour leur plaidoirie;
- tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience.

La Régie rappelle également qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, pour tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises par la présente devront être déposées à la Régie **au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2018 à 12 h.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

---

<sup>1</sup> [Pièce A-0075](#), lettre du 17 avril 2018, telle que corrigée par la pièce [A-0076](#) du 19 avril 2018.